



2021-02

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le 29 Janvier à 18 heures 45.

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 22/01/2021

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Michel BEGON, Danièle VALLERY, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Roland SEUX, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Christian GIRARD, Sabine JOUVHOMME, Sébastien GAGNE, Bernadette PELISSIER, Anne-Marie TORE

Excusé : Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES

OBJET : ACCORD DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JUSTICE ET PARTAGE

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de 500 € par l'association Justice et Partage, basée au Puy en Velay, ayant pour missions d'assurer la reconnaissance et l'accompagnement des personnes victimes d'infractions pénales, de permettre à toute personne d'accéder au droit, d'apaiser les conflits familiaux et sociaux, de s'ouvrir à des actions favorisant le maintien et le respect des liens sociaux et la prévention de la récidive. Cette association a bénéficié à plusieurs habitants de la Commune et ce depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 200 € a été attribuée en 2020 et propose de reconduire le même montant pour 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour le versement d'une subvention de 200 € à l'association Justice et Partage,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- INSCRIT cette somme au budget communal.

Le Maire,
FRANCK PAILLON

